

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

N°179

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présent : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC

Madame Maria MERCADER Y PUIG

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Benoît LOGRE

Madame Evelyne YONNET

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Approbation et signature de la convention attributive de subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2000-967 du 3 octobre 2000, relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement, pris pour l'application du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 ;

Vu le décret n° 2003-39 du 18 avril 2003 modifiant le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement ;

Vu la circulaire n° 95-63 du 2 août 1995 relative aux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement des personnes défavorisées ;

Vu le marché public attribué à l'association ALTERALIA le 1er février 2016 précisant la mission d'accompagnement des ménages sur la structure d'hébergement située au 52 rue Saint-Denis ;

Vu la convention attributive d'une subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2017, d'un montant maximum de 45 400 euros, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

Considérant l'engagement de la municipalité à favoriser la recherche de solutions de logement pour les ménages concernés par des opérations de lutte contre l'habitat indigne et relevant d'urgence sociale ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement des ménages accueillis ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour , 1 ne prend pas part au vote (Jean-François MONINO)

DELIBERE :

APPROUVE la convention attributive de subvention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour l'année 2017, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que le montant de la subvention versée par l'Etat à la Commune d'Aubervilliers dans le cadre de ladite convention s'élève au maximum à 45 400 euros.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à le signer.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

~~Sylvie~~ ROZENBERG

